

CHARTE DE BIENTRAITANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT ETHIQUE

La bientraitance implique l'ensemble des personnels, les usagers, les familles et les partenaires. Elle se traduit par une culture du respect de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

Les professionnels éducatifs, soignants, enseignants, techniques et administratifs s'engagent :

- 1. A respecter chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, ses choix et ses convictions personnelles ;
- 2. A développer un savoir-être, une attitude bienveillante et un climat de confiance ;
- 3. A se rendre disponible pour chaque usager et être à l'écoute de ses besoins ;
- 4. A informer chaque usager et son entourage selon sa propre compétence, et à donner une réponse adaptée en cohérence avec le projet d'accompagnement ;
- 5. A développer la communication verbale et non verbale avec l'usager et son entourage lorsque cela est nécessaire ;
- 6. A préserver l'intimité de l'usager;
- 7. A individualiser l'accompagnement;
- 8. A assurer le confort et la sécurité de l'usager ;
- 9. A considérer la famille comme un partenaire ;
- 10. A favoriser l'insertion sociale des usagers ;
- 11. A développer leur professionnalisme en se formant et en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles ;
- 12. A travailler à maintenir la solidarité entre collègues comme une valeur fondamentale du travail en équipe.

Cet engagement des professionnels implique en retour du respect de la part des usagers et de leurs familles en vue d'une collaboration constructive.